

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 46/001/2010

ÉFAI

5 janvier 2010

Pérou. Les victimes de violations des droits humains et leurs proches ont fini par obtenir justice

Après dix-huit années de lutte acharnée, les victimes des violations des droits humains commises sous la présidence d'Alberto Fujimori et leurs proches ont fini par obtenir justice. C'est ce qu'a déclaré Amnesty International après la publication de la décision de la Cour suprême du Pérou ratifiant la condamnation à vingt-cinq ans d'emprisonnement pour torture, enlèvement et disparition forcée que la chambre pénale de la Cour suprême du Pérou avait prononcée contre le président Alberto Fujimori en avril 2009.

Lors de la campagne qu'ils ont menée pour que soit respecté leur droit à la vérité, à la justice et aux dédommagements, les proches des victimes ont été confrontés non seulement à la perte d'êtres qui leur étaient chers mais aussi au harcèlement et au discrédit dont ils ont fait l'objet à maintes reprises. Amnesty International, qui les a accompagnés et appuyés dans leurs efforts pour obtenir que les responsables des graves atteintes aux droits fondamentaux de leurs proches soient déférés à la justice, salue l'intégrité et le courage de ces défenseurs des droits humains qui ont fini par récolter les fruits de leur longue lutte contre l'impunité.

« La condamnation de l'ancien président Alberto Fujimori en avril 2009 et la confirmation de cette condamnation le 2 janvier 2010 sont un grand succès pour la lutte contre l'impunité au Pérou et font savoir au reste du monde que nul ne peut être exonéré de l'obligation de répondre de ses actes, a déclaré Amnesty International.

« Ce verdict montre clairement que les plus hautes autorités peuvent faire l'objet de décisions de justice.

« Il faut maintenant que tous les responsables des violations des droits humains commises au Pérou lors du conflit armé interne soient tenus de rendre des comptes devant les tribunaux. La dissimulation partielle ou totale de la vérité ainsi que le déni total ou partiel de justice laissent ouvertes les blessures ayant déchiré une société et ont pour conséquence que tôt ou tard des conflits que l'on croyait résolus éclatent de nouveau. Ce n'est qu'en mettant fin à l'impunité que l'on pourra empêcher que les faits ne se reproduisent et que l'on pourra entrer dans une nouvelle ère de respect des droits fondamentaux de tous et de toutes au Pérou, sans distinction fondée sur la couleur de la peau, l'origine sociale, la situation économique ou toute autre condition. »

Complément d'information

Alberto Fujimori, qui a été le président du Pérou entre 1990 et 2000, a été condamné à vingt-cinq ans d'emprisonnement le 7 avril 2009 pour avoir autorisé la création de l'escadron de la mort Grupo Colina. Ce groupe paramilitaire s'est rendu coupable de violations des droits humains dans l'affaire de Barrios Altos (l'exécution extrajudiciaire, en 1991, de 15 hommes, femmes et enfants) et dans celle de La Cantuta (l'enlèvement suivi de l'assassinat, en 1992, de neuf étudiants et un professeur d'université). La Cour suprême avait commencé le 23 novembre 2009 à examiner l'appel interjeté par l'ex-président.

Des violations graves des droits humains telles que des actes de torture, des homicides et des disparitions forcées ont été commises sous la présidence d'Alberto Fujimori. Compte tenu de leur caractère généralisé et systématique, ces violations s'apparentaient à des crimes contre l'humanité.

FIN/